



Bourse au permis de conduire - 2024

Présentation du dispositif

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'autonomie des jeunes et leur accès à la formation et à l'emploi. La commune entend favoriser cet accès pour les jeunes serrissiens en contrepartie d'un engagement civique en faveur de tous.

C'est pourquoi, la commune de SERRIS a décidé de mettre en place un dispositif de « bourse au permis de conduire ».

En 2024, les missions proposées aux jeunes volontaires porteront sur le cadre de vie. Il s'agira de contribuer aux actions visant à favoriser le maintien d'un environnement agréable pour les habitants.

Conditions d'accès à la bourse au permis 2024 :

- Être Serrissien et âgé de 17 à 25 ans
- N'avoir jamais fait l'objet d'un retrait de permis et dont les éventuelles mentions au casier judiciaire (bulletin n°2) ne sont pas incompatibles avec l'exercice des missions de service public
- Prévoir de s'inscrire à l'une des deux auto-écoles partenaires du dispositif :
 - Excel'Conduite (5, avenue de Saria à Serris)
 - Just Permis (13, cours de l'Elbe à Serris).
- Ne concerne que l'obtention de permis B (boîte manuelle ou automatique).

Le montant de la bourse est de 500 € en contrepartie de laquelle, le boursier s'engage à effectuer 35h d'actions de volontariat auprès des services communaux durant l'été 2024.

A l'issue des heures de volontariat et après le 1^e paiement par le jeune à son inscription à l'auto-école, la commune de Serris versera le montant de la bourse directement au prestataire.

Le nombre de bourses étant limité à 15, seul le dossier complet sera accepté avec toutes les pièces demandées et ils seront traités par ordre d'arrivée.

Les dossiers de candidature sont à retourner par voie dématérialisée ou par formulaire papier (boîte aux lettres ou à l'accueil de l'hôtel de ville de Serris),
à l'attention du service Jeunesse et Sport, jusqu'au samedi 20 avril 2024.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter le secteur « Jeunesse et Sport » : 01 60 43 52 00 ou à l'adresse mail jeunesse.sport@serris.fr



Bénéficiaire de la Bourse :

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de Naissance :Lieu de Naissance :

Adresse postale:.....

Téléphone :

Email :

Présentation des motivations :

Expliquez en quelques lignes vos motivations à intégrer ce dispositif :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Auto-Ecole choisie :

- JUST PERMIS (13, cours de l'Elbe à Serris).
- EXCEL CONDUITE (5, avenue de Saria à Serris)

Mes disponibilités :

- J'effectuerai 35 heures de volontariat sur deux week-ends entre le 1^{er} juillet et le 10 septembre :

Indiquer les week-ends :
.....
.....

- Je ne suis pas disponible les week-ends, auquel cas j'effectuerai mes 35 heures de volontariat sur une semaine du lundi au vendredi entre le 17 juin et le 06 septembre 2024 :

Indiquer les semaines disponibles :
.....
.....

Documents à joindre obligatoirement par courrier ou courriel:

- Les photocopies des pièces suivantes :
 - Pièce d'identité recto / verso
 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - Une attestation d'hébergement et un justificatif de domicile de moins de 3 mois avec la photocopie de la carte d'identité de l'hébergeur, si vous êtes hébergés

Attention, les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte

Attestation sur l'honneur

Je déclare,, atteste sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance de toutes les obligations liées à ma candidature pour obtenir une aide au permis de conduire, mentionnées à la fiche de présentation du dispositif « Bourse au permis de conduire »,
- Que toutes les informations apportées à ce dossier sont sincères et véritables,
- Ne pas avoir fait l'objet d'un retrait du permis de conduire,
- Reconnaître que seule la notification de l'attribution de la bourse par la commune et la signature de la convention vaut acceptation de ma candidature.

Autorisation et engagement

J'autorise la commune à me prendre en photo / vidéo, et les publier dans les outils de communication de la Ville de Serris dans le cadre des activités jeunesse et à titre non lucratif:

oui non.

Je m'engage à assister à la réunion d'information qui se déroulera à l'Hôtel de ville entre le 21 et le 28 mai 2024 à 19h, ma présence conditionnera l'acceptation de ma candidature.

Fait à Serris, le

Signature du candidat et/ou de son représentant légal :

Informations complémentaires tarifaires :

Un forfait de 20 heures en moyenne coûte 1300€ et comprend le code.

Une leçon supplémentaire est estimée à 60€

Une remise est accordée par les auto-écoles adhérentes au dispositif.

Reste à charge approximativement : 650€ payable en deux fois

Premier versement lors de votre inscription : 300€

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION (ne pas remplir) :

Date de dépôt du dossier :

Avis :